

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE

Siège social : Avenue Tahar HADDAD Route de Tabarka –BEJA-

La société STS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 06 décembre 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Anis SMAOUI et Mr Walid AMOR.

SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE

BILAN
(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	31/12/2015	31/12/2014 Publié	31/12/2014 Retraité
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles	02	102 183	102 183	102 183
Moins : Amortissements IMMO INCOR		(99 127)	(96 975)	(96 975)
		<u>3 055</u>	<u>5 208</u>	<u>5 208</u>
Immobilisations corporelles		76 613 341	74 598 128	74 598 128
Moins : Amortissements IMMO CORP		(70 969 999)	(70 193 008)	(70 193 008)
	03	<u>5 643 342</u>	<u>4 405 120</u>	<u>4 405 120</u>
Participations et créances liées à des participations		379 900	379 900	379 900
Moins : provisions Participations		(235 730)	(235 730)	(235 730)
	04	<u>144 170</u>	<u>144 170</u>	<u>144 170</u>
Autres Immobilisations financières		108 572	87 120	87 120
Moins : provisions immo fin		(2 000)	(2 000)	(2 000)
	05	<u>106 572</u>	<u>85 120</u>	<u>85 120</u>
Autres actifs non courants				
Total des actifs non courants		<u>5 897 138</u>	<u>4 639 617</u>	<u>4 639 617</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>				
Stocks		6 950 833	6 948 074	6 948 074
Moins : Provisions STOCKS		(2 322 416)	(2 322 416)	(2 322 416)
	06	<u>4 628 417</u>	<u>4 625 658</u>	<u>4 625 658</u>
Clients et comptes rattachés		22 534 001	21 238 033	19 056 190
Moins : Provisions CCR		(252 133)	(251 613)	(251 613)
	07	<u>22 281 868</u>	<u>20 986 420</u>	<u>18 804 577</u>
Autres actifs courants		707 329	655 909	660 134
Moins : Provisions AAC		(105 576)	(71 285)	(71 285)
	08	<u>601 753</u>	<u>584 624</u>	<u>588 850</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	09	5 141 890	5 181 593	5 181 593
Total des actifs courants		<u>32 653 928</u>	<u>31 378 295</u>	<u>29 200 678</u>
TOTAL DES ACTIFS		38 551 066	36 017 912	33 840 294

SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE**BILAN****(Exprimé en dinars)**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2015	31/12/2014 Publié	31/12/2014 Retraité
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	-	-	-	-
Capital		3 400 000	3 400 000	3 400 000
Réserves		641 045	628 469	628 469
Autres capitaux propres		20 951 231	20 952 103	20 952 103
Résultats reportés		(39 174 133)	(37 968 053)	(40 006 008)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(14 181 857)	(12 987 480)	(15 025 435)
Résultat de l'exercice		(102 950)	604 863	831 874
Total des capitaux propres	10	(14 284 808)	(12 382 617)	(14 193 561)
<u>PASSIFS</u>				
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>				
Emprunts et dettes assimilées	11	14 481 392	18 853 462	18 853 462
Provisions pour risques et charges		105 000	45 000	45 000
Total des passifs non courants		14 586 392	18 898 462	18 898 462
<u>PASSIFS COURANTS</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	12	14 131 909	12 463 825	12 463 825
Autres passifs courants	13	3 827 736	3 609 516	3 242 841
Concours bancaires et autres passifs financiers	14	20 289 836	13 428 726	13 428 726
Total des passifs courants		38 249 482	29 502 067	29 135 392
Total des passifs		52 835 874	48 400 529	48 033 855
-				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		38 551 066	36 017 912	33 840 294

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

(modèle autorisé)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014 Publié	31/12/2014 Retraité
PRODUITS D'EXPLOITATION				
	-	-	-	-
Revenus	15	26 817 441	27 087 582	27 087 582
Autres produits d'exploitation	16	15 000	99 242	99 242
Total des produits d'exploitation		26 832 441	27 186 825	27 186 825
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variations des stocks de produits finis et encours		62 439	44 678	44 678
Achats consommés	17	15 293 351	14 905 724	14 905 724
Charges de personnel	18	7 315 050	7 038 919	7 038 919
Dotations aux amortissements et aux provisions	19	1 139 109	1 207 734	1 207 734
Autres charges d'exploitation	20	1 394 875	1 418 266	1 418 266
Total des charges d'exploitation		25 204 824	24 615 321	24 615 321
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		1 627 617	2 571 504	2 571 504
Charges financières nettes	21	(1 971 297)	(2 302 172)	(2 075 161)
Produits des placements		114 622	184 987	184 987
Autres gains ordinaires	22	175 057	208 296	208 296
Autres pertes ordinaires		(3 091)	(9 526)	(9 526)
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u>		(57 092)	653 089	880 100
Impôt sur les bénéfices		(45 858)	(48 226)	(48 226)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(102 950)	604 863	831 874
Effets des modifications comptables (net d'impôts)	10	(1 810 944)	13 135 623	11 097 669
RESULTAT APRES MODIFICATION COMPTABLES		(1 913 894)	13 740 486	11 929 544

SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

(modèle de référence)

31/12/2015

31/12/2014

Flux de trésorerie liés à l'exploitation

<i>Encaissements reçus des clients</i>	23 360 633	31 855 845
<i>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</i>	(23 146 460)	(22 481 632)
<i>Intérêts payés</i>	(915 247)	(1 946 013)
<i>Autres flux d'exploitation</i>	3 116 936	(1 002 848)
<i>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</i>	2 415 862	6 425 352

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

<i>Décaissements sur acquisitions d'immobilisations Corporelles</i>	(1 394 984)	(1 225 552)
<i>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations</i>	39 600	-
<i>Décaissements sur acquisitions d'immobilisations Financières</i>	-	(29 365)
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	(1 355 384)	(1 254 917)

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

<i>Encaissements provenant des emprunts</i>	-	353 000
<i>Remboursements d'emprunt</i>	(1 413 536)	(4 138 297)

<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	(1 413 536)	(3 785 297)
---	--------------------	--------------------

<i>Variation de trésorerie</i>	(353 058)	1 385 138
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	(801 293)	(2 186 431)

<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	(1 154 351)	(801 293)
---	--------------------	------------------

NOTE N° 01 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

1-1- Présentation de la Société

La Société Tunisienne du Sucre « STS- SA » est une société anonyme créée en 1960 avec un capital de 750 000 dinars. Ce capital est passé à 1 700 000 D en 1963 et à 3 400 000 D en 1974.

La société a pour activité principale la production et la commercialisation du sucre blanc et de la mélasse.

En vertu d'une décision émanant d'un conseil interministériel tenu en septembre 2009, la société ne produit plus à partir de l'année 2010 du sucre blanc pour son propre compte, son rôle est devenu limité au raffinage du sucre brut en sucre blanc pour le compte de l'Office du Commerce Tunisien (OCT) qui assure lui-même l'importation de la matière première et la commercialisation du produit fini.

1-2- Faits marquants de l'exercice 2015

a- Lors de la réunion du 01/08/2018 entre la Société Tunisienne du Sucre « STS » et l'Office du Commerce Tunisien « OCT », ayant pour objet la négociation sur la prime de raffinage entre la STS et l'OCT, il a été décidé de ramener la prime de raffinage du sucre fixée par la réunion de travail interministériel du 16 juin 2016, (Ministère du Commerce & Ministère de l'Industrie) comme suit :

Année	Prime de raffinage/ Tonne
2011	154 D
2012	155 D
2013	156 D
2014	160 D
2015	160 D
2016	160 D

Cet accord a eu pour effet, la diminution du chiffre d'affaires initialement facturé par la STS à l'OCT, pour un montant global de 2 181 843 D, et par conséquent la diminution de la créance due par l'OCT à la STS d'égal montant. Le détail de ce montant se présente comme suit :

Année	Impact sur le résultat après modification de la prime
2011	856 380
2012	713 000
2013	612 463
Impact global	2 181 843

La correction du chiffre d'affaires des exercices 2011, 2012 et 2013, a été constatée en résultats reportés conformément à la NCT n°11, et par conséquent les états financiers de l'exercice 2014 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

a- Un résultat déficitaire de l'ordre de 102 950 D contre un résultat bénéficiaire de 831 874 D au titre de l'exercice 2014 après retraitement, soit une diminution de 934 824 D par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est expliquée principalement par :

- ✓ La diminution des revenus de 354 384 D.
- ✓ L'augmentation des achats consommés de 387 627 D
- ✓ L'augmentation des charges de personnel de 276 131 D.
- ✓ La diminution des charges financière nette de de 103 864 D.

- La persistance d'une structure financière déséquilibrée caractérisée par des fonds propres négatifs s'élevant à 14 284 808 D.

NOTE N° 02 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société Tunisienne du Sucre « STS-SA » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables prévues par les normes comptables tunisiennes et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement), ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2-1 -Base de mesure et méthodes de présentation

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique.

L'état de résultat est présenté selon le modèle autorisé prévu par la Norme Comptable n°1, alors que l'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de référence.

2-2-Principes comptables

Les principes et méthodes comptables de base adoptés par la société pour l'élaboration de ses états financiers se présentent comme suit :

2-2-1- Immobilisations

A leur date d'entrée dans le patrimoine de la société, les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition.

La société adopte un mode d'amortissement linéaire, les principaux taux retenus sont les suivants :

- | | |
|--|---------|
| • Constructions | 5% |
| • Matériels de transport | 20 % |
| • Matériels d'exploitation | 15 % |
| • Installations générales, agencements et aménagements | 15% |
| • Equipements de bureau | 20 % |
| • Matériels informatiques | 33,33 % |

2-2-2- Stocks

Les pièces de rechange sont évaluées à leur coût moyen pondéré qui comprend le prix d'achat, les droits de douane, les taxes non récupérables, les frais de transport, les frais

d'assurance liés au transport, les frais de réception et les coûts liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les stocks de matières premières sont évalués à leurs derniers coûts d'achat (calculé selon les mêmes méthodes décrites ci-haut en application de la méthode « premier entré premier sorti -FIFO- » qui correspond à l'écoulement physique des stocks de sucre roux.

Les stocks des produits finis (sucre) sont évalués à leur coût de production.

Les stocks des sous-produits (mélasse) sont évalués à la valeur de réalisation nette.

NOTES RELATIVES AU BILAN

Note 02 : Immobilisations incorporelles

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
- Logiciels	93 455	93 455
- Autres immobilisations incorporelles	8 728	8 728
-	102 183	102 183
-		

Note 03 : Immobilisations corporelles

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
- Terrains	11 560	11 560
- Constructions	3 042 326	3 042 326
- A.A.I. Construction	4 377 429	3 828 072
- Pièces de rechange spécifiques	2 097 206	2 135 664
- Matériels d'exploitation	64 090 440	63 068 698
- Matériels de transport	1 036 213	1 035 805
- Mobiliers et matériels de bureau	965 479	918 881
- Immobilisations en cours	680 387	244 821
- Immobilisations à statut juridique particulier	312 301	312 301
	76 613 341	74 598 128

Note 04 : Participations et créances liées à des participations

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
- Titres de participations	379 900	379 900
- Provisions pour dépréciation des participations	(235 730)	(235 730)
	144 170	144 170

Le tableau des mouvements des participations et des provisions s'y rattachant relatif à l'exercice 2015 est présenté parmi les annexes.

Note 05 : Autres Immobilisations financières

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>		
- Prêts au personnel	105 572	83 120		
- Dépôts et cautionnements versés	3 000	4 000		
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnement	(2 000)	(2 000)		
	106 572	85 120		
Note 06 : <u>Stocks</u>	-	-		
	-	-		
	<u>Valeur Brute</u>	<u>Provisions</u>	<u>Net au</u>	<u>Net au</u>
			<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
- Matières consommables et pièces de rechange	6 695 296	(2 251 681)	4 443 616	4 267 271
- Emballages	101 886	-	101 886	212 318
- Stocks liés à l'activité agricole	116 036	(70 735)	45 301	46 015
- Produits finis	37 614	-	37 614	100 053
	6 950 833	(2 322 416)	4 628 417	4 625 658
Note 07 : <u>Clients et comptes rattachés</u>	-	-		
	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2014</u>	
		<u>Publié</u>	<u>Retraité</u>	
- Clients ordinaires	22 281 868	20 986 420	18 804 577	
- Clients douteux	252 133	251 613	251 613	
- Moins : Provisions	(252 133)	(251 613)	(251 613)	
	22 281 868	20 986 420	18 804 577	
Note 08 : <u>Autres actifs courants</u>	-	-		
	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2014</u>	
		<u>Publié</u>	<u>Retraité</u>	
- Personnel - Avances et acomptes	266 519	274 757	274 757	
- Moins : Provisions	(43 445)	(9 154)	(9 154)	
- Fournisseurs -avances et acomptes	81 804	47 392	47 392	
- Moins : Provisions	(26 934)	(26 934)	(26 934)	
- Etat - Impôts et taxes	176 858	159 571	163 798	
- Charges constatées d'avance	55 571	31 461	31 461	

- Débiteurs divers	82 215	111 227	111 227
- Moins : Provisions	(31 203)	(31 203)	(31 203)
- Comptes d'attente	40 883	30 577	30 577
- Moins : Provisions	(3 994)	(3 994)	(3 994)
- Produits à recevoir	3 479	924	924
	601 753	584 624	588 850

Note 09 : Liquidités et équivalents de liquidités

-	-		
		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
- Bons de Trésor & Bons de Caisse		900 000	4 000 000
- Compte de trésor		182	182
- Banques		4 240 288	1 181 109
- Caisses		1 420	302
		5 141 890	5 181 593

Note 10 : Capitaux propres

-	-			
		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
			<u>Publié</u>	<u>Retraité</u>
- Capital social		3 400 000	3 400 000	3 400 000
- Réserves		641 045	628 469	628 469
- Résultats reportés		(51 959 029)	(52 790 904)	(52 790 904)
- Modifications comptables	10-1	12 784 896	14 822 851	12 784 896
- Réserves extraordinaires		200 000	200 000	200 000
- Réserves à caractère économique		5 986 701	5 986 701	5 986 701
- Réserves pour renouvellement des immobilisations		14 690 927	14 690 927	14 690 927
- Réserves spéciales de réévaluation		67 500	67 500	67 500
- Subventions d'investissement		6 103	6 976	6 976
- Résultat de l'exercice		(102 950)	604 863	831 874

(14 284 808) (12 382 617) (14 193 561)

10-1 Modifications comptables

La prime de raffinage du sucre roux pour les exercices 2011, 2012, 2013 et 2014 entre la STS et l'OCT, a été fixée en premier lieu par un PV MINISTERIEL du 21 Juin 2016 à 160 DT. La modification de la prime de raffinage de 2011 à 2013 a engendré des revenus supplémentaires net d'impôts de l'ordre de 13 135 623 D :

	2013	2012	2011
QTE SUCRE BRUT TRAITE POUR L'OCT	153 116	142 600	142 730
CHIFFRE D'AFFAIRE EN PROVENANCE RAFFINAGE SUCRE BRUT OCT PRIME DE RAFFINAGE 130	19 905 041	18 538 000	18 554 900
CHIFFRE D'AFFAIRE EN PROVENANCE RAFFINAGE SUCRE BRUT OCT PRIME DE RAFFINAGE 160	24 498 512	22 816 000	22 836 800
VARIATION CHIFFRE D'AFFAIRE	4 593 471	4 278 000	4 281 900
IMPOT A LIQUIDE SUR VARIATION CHIFFRE D'AFFAIRE	9 187	4 278	4 282
Effet de Modifications comptables net d'impôts	4 584 284	4 273 722	4 277 617
Total Effet de Modifications comptables net d'impôts	13 135 623		

Une négociation de la prime de raffinage a été lancée par l'OCT courant le mois de février 2017 et n'a aboutie à un résultat qu'à la fin du mois de juillet 2018. L'accord commun a été matérialisé par un procès-verbal signé par les deux parties en date du 02/08/2018 et a porté sur le période allant de 2011 à 2016. La prime de raffinage a été ramenée comme suit :

ANNEE	PRIME DE RAFFINAGE (En DT)
2011	154,000
2012	155,000
2013	156,000
2014	160,000
2015	160,000

La diminution de la prime de raffinage pour les exercices 2011, 2012 et 2013 a engendré des modifications qui ont été constatées au cours de l'exercice 2015 parmi les modifications comptables :

	2013	2012	2011
QTE SUCRE BRUT TRAITE POUR L'OCT	153 116	142 600	142 730

CHIFFRE D'AFFAIRE EN PROVENANCE RAFFINAGE SUCRE BRUT OCT PRIME DE RAFFINAGE 160	24 498 512	22 816 000	22 836 800
NOUVELLE PRIME DE RAFFINAGE (En DT)	156	155	154
CHIFFRE D'AFFAIRE EN PROVENANCE RAFFINAGE SUCRE BRUT OCT PRIME DE RAFFINAGE REELLE	23 886 049	22 103 000	21 980 420
VARIATION CHIFFRE D'AFFAIRE	-612 463	-713 000	-856 380
IMPOT A LIQUIDE SUR VARIATION CHIFFRE D'AFFAIRE	1 719	772	1 733
Effets des Modifications comptables net d'impôts	-610 744	-712 228	-854 647
		-2 177 618	

Par ailleurs, une reprise sur les intérêts de retard sur la dette SNDP au titre de l'année 2013 qui s'élève à 139 665 DT a ramené la variation du compte modification comptable à 2 037 955 DT.

Note 11 : Emprunts et dettes assimilés

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	
- Crédit BH 2013 (1ere tranche)	11-1	276 353	350 200	
- Crédit BH 2013 (2eme tranche)	11-1	149 719	180 917	
- Crédit BH 2014 (3eme tranche)	11-1	162 802	192 396	
- Crédit STB 2012	11-2	5 000 000	6 666 667	
- Crédit AB 2010		2 722 536	3 085 046	
- Crédit Attijari 2013	11-3	1 532 400	1 923 600	
- Crédit BIAT 2013	11-3	2 084 499	2 317 177	
- Crédit Etat		150 000	150 000	
- Crédit Ministère des Finances 2011	11-4	500 000	1 500 000	
- Crédit Ministère des Finances 2013	11-5	520 000	780 000	
- Crédit BNA 2014	11-6	1 376 124	1 660 836	
- Dettes Moderne LEASING 2014		6 960	46 624	
		14 481 392	18 853 462	

11-1 Crédit BH

-

-

1ère tranche

Montant de crédit : 530 000

Date : 07 Mars 2013

Taux d'intérêts : 6,61%

Delai de remboursement : 7 ans

2ème tranche

Montant de crédit : 237 000

Date : 01 Novembre 2013

Taux d'intérêts : 7,22%

Delai de remboursement : 7 ans

3ème tranche

Montant de crédit : 233 000

Date : 01 Juin 2014

Taux d'intérêts : 7,22%

Delai de remboursement : 7 ans

11-2 Crédit STB 2012

-

La STS a obtenu un crédit auprès de la STB pour les conditions suivantes :

Montant total 10 000 000

Date de conclusion du contrat 6 décembre 2012

Durée de remboursement 7 ans

Suretés accordées garantie de l'Etat

11-3 Crédits ATTIJARI et BIAT

-

-

Durant l'exercice 2013, la STS a conclu des contrats de rééchelonnement de ses crédits qui ont demeuré impayés

au 31/12/2012, et ce avec les conditions suivantes :

Crédit BIAT

Montant de crédit	2 765 000
Date	24/10/2013
Taux d'interêts	6,97%
Delai de remboursement	10 ans
Montant des interêts de retard abandonés	362 000

Crédit ATTIJARI BANK

Montant de crédit	2 706 000
Date	16/12/2013
Taux d'interêts	6,25%
Delai de remboursement	7 ans
Montant des interêts de retard abandonés	213 766

11-4 Crédit Ministère des Finances 2011 -

La STS a obtenu le 08 Août 2011 un credit auprès du Ministère des Finances :

Montant total	5 000 000
Date de conclusion du contrat	6 décembre 2011
Date du premier remboursement	1 juillet 2012

Le solde de ce compte se détaille comme suit:

Montant total	5 000 000
Echeances	(3 500 000)
reclassement 2015	(1 000 000)
	500 000

11-5 Crédit Ministère des Finances 2013 -

La STS a obtenu en 2013 un crédit auprès du Ministère des Finances :

Objet	Financement du programme d'assainissement social
-------	--

Montant total	1 300 000
Date	27-mai-13
Remboursement	5 tranches

11-6 Crédit BNA 2014

-

La STS a conclue en 2014 un crédit de consolidation avec la BNA

Objet	Crédit de consolidation
Montant total	1 993 000
Date	01-oct-14
Taux d'intérêts	7,42%
Remboursement	7 ans

Note 12 : Fournisseurs et comptes rattachés

-

-

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
- Fournisseurs d'exploitation	12-1	6 069 397	6 654 251
- Fournisseurs d'immobilisations		250 280	60 555
- Fournisseurs d'immobilisations retenues de garanties		49 641	76 901
- Fournisseurs effets à payer	12-2	7 465 885	5 455 449
- Fournisseurs, factures non encore parvenues		296 706	216 669
		14 131 909	12 463 825

12-1 Fournisseurs d'exploitation

-

		<u>31/12/2015</u>		
- SNDP		2 724 546		
- OCT				
- SNCFT		612 834		
- EDF & MAN		733 531		
- CUBAZUGAR		402 600		
- FCS		132 555		
- Fournisseurs divers étrangers		92 601		
- ATCE		210 545		
- Assurance STAR		112 918		

- SONEDE	99 972
- S.T.E.G.	207 858
- COFISAC	35 626
- SIS	94 391
- S.T.A.M.	33 687
- S.I.A.	8 628
- Fournisseurs divers	567 106
	6 069 397

12-2 Fournisseurs effets à payer

	-	<u>31/12/2015</u>
- FCS		152 386
- SNDP		6 616 421
- COTUSAL		24 776
- TRADETEK		49 856
- SOCOOPEC		11 902
- SOCABS		40 255
- EL ARBI HORIZON		1 040
- CHIMI PRO		36 553
- DIVERS		532 696
		7 465 885

Note 13 : Autres passifs courants

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
			<u>Publié</u>	<u>Retraité</u>
Personnel et comptes rattachés		613 293	406 321	406 321
Etat - Impôts et taxes à payer	13-1	1 154 817	1 104 605	1 104 605
Organismes sociaux et créiteurs divers	13-2	403 980	390 035	390 035
Actionnaires - dividendes à payer		147 771	147 771	147 771
Charges à payer	13-3	1 441 860	1 537 796	1 171 122
Produits constatés d'avance		6 477	10 417	10 417
Comptes d'attente passif		59 538	12 570	12 570
		3 827 736	3 609 516	3 242 841

13-1 Etat - Impôts et taxes à payer

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
-	-	-
- Etat Droits de Douanes	838 541	838 541
- Etat retenues sur honoraires	108 665	95 742
- Etat- impôts retenues sur salaires	53 130	45 582
- Etat Ristournes TFP	141 256	111 732
- Etat TFP	6 612	6 504
- Etat FOPROLOS	6 612	6 504
	1 154 817	1 104 605

13-2 Organismes sociaux et créditeurs divers

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
-	-	-
- CNSS	379 361	365 328
- Crédeurs divers	21 983	21 983
- CAVIS	2 635	2 724
	403 980	390 035

13-3 Charges à payer

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
-	-	-
- Intérêts de retard sur impayés crédit	1 107 008	776 496
- Frais de transport sucre blanc (2005-2007)	182 156	222 377
- Agios bancaires quatrième trimestre 2016	84 251	-
- Agios bancaires quatrième trimestre 2014	-	71 914
- Jetons de présence	67 625	52 250
- Honoraires d'expertise judiciaire	320	320
- Divers	500	47 764
	1 441 860	1 171 121

Note 14 : Concours bancaires et autres passifs financiers

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
- Echéances à moins d'un an sur emprunts non courants	4 395 725	4 397 429
- Intérêts courus	46 361	40 969

- Intérêts courus impayés	14-3	1 820 185	1 336 355
- Emprunts Echus et Impayés	14-2	8 631 323	5 671 086
- Découverts bancaires		5 396 242	1 982 886
		20 289 836	13 428 726

14-1 Echéances à moins d'un an sur emprunts non courants

	-	-	<u>31/12/2015</u>	-	-
- Ministère des Finances 1			1 000 000		
- Ministère des Finances 2			260 000		
- Attijari Bank			391 200		
- BIAT			232 678		
- BH 1 TR			73 847		
- BH2 2TR			31 199		
- BH2 3TR			29 594		
- BNA 2014			308 367		
- Amen Bank			362 510		
- Moderne Leasing			39 664		
- Best Lease			-		
- STB 1			-		
- STB 2			-		
- STB 3			-		
- STB 4			1 666 667		
			4 395 725		

14-2 Emprunts Echus et Impayés

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
- STB financement de stock	736 009	736 009
- Ministère des FINANCES 2011	3 500 000	2 500 000
- Ministère des FINANCES 2013	520 000	260 000
- Public (crédit acheteur)	206 266	206 266

- STB 1	149 998	128 571
- STB 2	121 429	109 286
- STB 3	64 286	64 286
- STB 4	3 333 335	1 666 667
	8 631 323	5 671 086

14-3 Intérêts Courus Impayés

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
- Public (crédit acheteur)	3 509	3 509
- STB 1+2+3	73 830	72 741
- STB 4	1 742 845	1 260 105
	1 820 185	1 336 355

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

-

Note 15 : Revenus

Les revenus de la STS sont composés principalement de l'activité de sous-traitance de sucre brut pour

le compte de L'OCT

	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>Variation</u>
Quantité sucre brut traité	166 655,04	166 953,15	-298,11
Prime de raffinage	160	160	0,00
CHIFFRE D'AFFAIRES STS/OCT	<u>26 664 806</u>	<u>26 712 500</u>	<u>-47 694</u>

-

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Raffinage sucre brut pour le compte de l'OCT	26 664 806	26 712 500	-47 694
- Raffinage sucre Mouillée pour le compte de l'OCT	-	203 727	-203 727
- Raffinage sucre brut pour le compte de SUCRAGEX	17 568	21 610	-4 042
- Vente paille	-	209	-209
- Vente blé	-	1 960	-1 960
- Autres locations	135 067	147 576	-12 509
	<u>26 817 441</u>	<u>27 087 582</u>	<u>-270 143</u>

Note 16 : Autres produits d'exploitation

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Autres produits	-	84 242	-84 242
- Location immeuble	15 000	15 000	0
	<u>15 000</u>	<u>99 242</u>	<u>-84 242</u>

Note 17 : Achats d'approvisionnements consommés

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Matières consommables	13 239 810	13 019 950	219 860
- Sacs des papiers	1 157 121	1 314 201	-157 080
- Variations des stocks	(299 042)	(652 450)	353 407
- Eau et Électricité	1 171 376	1 294 718	-123 342
- Divers autres achats	24 087	63 128	-39 040
- Transferts de charges sur achats consommés	-	(133 823)	133 823
	<u>15 293 351</u>	<u>14 905 724</u>	<u>387 628</u>

Note 18 : Charges de personnel

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Salaires	1 018 095	1 034 268	-16 173
- Appointements	556 726	577 508	-20 782
- Heures supplémentaires	116 285	130 658	-14 373
- Heures de nuit	230 213	239 769	-9 557
- Avantages en nature	68 179	67 832	348
- Primes et indemnités	3 176 837	2 918 222	258 615
- Cotisations et autres charges sociales	941 417	903 272	38 145
- Assurance groupe	241 909	248 478	-6 569
- Habillement	61 216	60 605	610
- Congés payés	7 992	23 025	-15 033
- Autres charges de personnel	150 454	-	150 454
- Formation du personnel	21 049	21 904	-856
- Indemnités de licenciement	795 876	883 117	-87 241
- Transfert des charges	(71 197)	(69 739)	-1 458
	<u>7 315 050</u>	<u>7 038 919</u>	<u>276 130</u>

Note 19 : Dotations aux amortissements et aux provisions

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Amortissement des immobilisations Corporelles & Incorporelles	1 044 298	1 189 051	-144 753

- Provisions pour risques et charges	60 000	45 000	15 000
- Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	35 520	-	35 520
- Reprise des provisions pour risques et charges financiers	(709)	(26 317)	25 608
	<u>1 139 109</u>	<u>1 207 734</u>	<u>-68 624</u>

Note 20 : Autres charges d'exploitation

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Entretien et réparations	401 699	342 661	59 038
- Prime d'assurances	558 917	559 925	-1 008
- Loyers	27 817	23 665	4 152
- Etudes et recherches	17 744	11 384	6 361
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	122 094	82 891	39 203
- Publicité, publication et relations publiques	91 460	62 349	29 111
- Transports	19 927	24 476	-4 548
- Missions et réceptions	14 962	2 520	12 442
- Frais postaux	30 090	31 556	-1 465
- Services bancaires	30 007	20 376	9 630
- Dons et subventions	106 067	47 500	58 567
- Jetons de présence	15375	17 625	-2 250
- Autres charges diverses ordinaires	3 446	2 273	1 174
- Charges diverses ordinaires liées à une modification comptable	10 110	69 310	-59 200
- Impôts et taxes	155 997	119 755	36 242
- Transferts des charges	(210 840)	-	-210 840
	<u>1 394 875</u>	<u>1 418 266</u>	<u>187 448</u>

Note 21 : Charges financières nettes

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Intérêts sur emprunts et dettes assimilés	1 575 836	1 557 592	18 244
- Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	286 866	271 429	15 436
- Intérêts des autres dettes	7 151	395 687	-388 536
- Revenus des autres créances	(3 715)	(6 527)	2 812
- Gains de change	(333)	(330)	-2
- Pertes de change	105 492	124 469	-18 977
- Produits financiers liés à une modification comptable	-	(40 149)	40 149

	<u>1 971 297</u>	<u>2 302 172</u>	<u>-330 875</u>
--	------------------	------------------	-----------------

Note 22 : Autres gains ordinaires

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
Produits nets sur cessions des immobilisations	39 600	-	39 600
Autres gains sur éléments non récurrents et exceptionnels (2012-2015)	135 457	208 296	-72 839
	<u>175 057</u>	<u>208 296</u>	<u>-33 239</u>

NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 23 : Autres flux d'exploitation

	<u>31/12/2015</u>
- Services bancaires et assimilés	30 007
- Subventions accordées	86 930
- Placements	3 000 000
	<u>3 116 936</u>

Note 24 : Décaissements sur acquisitions d'immobilisations

Les décaissements sur acquisitions des immobilisations s'élevent à **1 394 984 DT** et correspondent principalement :

- à Agencement Aménagement Const au cours de l'année 2015 :	131 400
- à l'acquisition du matériel d'exploitation au cours de l'année 2015 :	301 767
- à Agencement Aménagement MAT IND au cours de l'année 2015 :	70 912
- à l'acquisition du matériel d'exploitation au cours de l'année 2014:	150 433
- à l'acquisition du matériel de transport au cours de l'année 2015 :	66 843
- à l'acquisition du matériel d'exploitation au cours de l'année 2014 :	21 432
- à l'acquisition du matériel d'exploitation au cours de l'année 2015 (création d'une unité de conditionnement sucre blanc) :	515 650
- Installation et mise en place système de gestion ERP 2015 :	44 636
-Moderne lease : financement de l'acquisition des matériels 2014 :	37 076
- Divers fournisseurs : Acquisition matériels industriels et mobiliers et matériels de bureau 2013-2014:	54 836

Note 25 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations

La sts a cédé, durant l'exercice 2015, une voiture KANGO "09 336127» totalement amortie pour une valeur de **3 850 DT**.

Une voiture AUDI A4 "09 337820» totalement amortie pour une valeur de 15 950 DT.

Un lot de ferraille de 19 800 DT

Note 26 : Encaissements provenant des emprunts

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- BH 2014 : 3 éme tranche	-	233 000	-233 000
- BNA 2014 : 1ére tranche	-	1 993 000	-1 993 000
-	<u>0</u>	<u>2 226 000</u>	<u>-2 226 000</u>

Note 27 : Remboursements des emprunts

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>Variation</u>
- Attijari Bank	391 200	391 200	0
- BNA 2011	-	1 840 575	-1 840 575
- BNA 2014	260 986	47 452	213 534
- Amen Bank	341 157	320 592	20 565
- BH	-	131 139	-131 139
- BH 2013 1ére TRANCHE	69 161	64 772	4 389
- BH 2013 2 éme TRANCHE	29 044	27 039	2 006
- BH 2014 3 éme TRANCHE	27 550	13 053	14 497
- BIAT 2013	217 287	202 504	14 783
- BEST LEASE	40 850	48 707	-7 857
- MODERNE LEASING	36 300	42 836	-6 536
-	<u>1 413 536</u>	<u>3 129 869</u>	<u>-1 716 333</u>

SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE**TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS**

(Exprimé en dinars)

annexe 1

Désignations	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN	
	31/12/2014	Entrées	Sorties	31/12/2015	31/12/2014	Dotations 15	Régularisations	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014
Logiciels	102 183	-	-	102 183	96 975	2 152	-	99 127	3 055	5 208
Terrains	11 560	-	-	11 560	-	-	-	-	11 560	11 560
Constructions	3 042 326	-	-	3 042 326	2 784 241	39 593	-	2 823 834	218 492	258 085
A.A.I. Construction	3 828 072	549 357	-	4 377 429	3 602 360	51 797	-	3 654 157	723 272	225 712
Matériels d'exploitation	63 380 999	1 021 743	-	64 402 742	59 858 356	885 206	-	60 743 561	3 659 181	3 522 644
Pièces de rechange spécifiques	2 135 663	153 820	192 277	2 097 206	2 038 512	33 509	192 277	1 879 744	217 462	97 152
Matériels de transport	1 035 804	73 285	72 877	1 036 212	1 034 513	12 773	72 877	974 408	61 804	1 292
Mobiliers et matériels de bureau	918 881	46 598	-	965 479	875 026	19 267	-	894 293	71 186	43 855
Immobilisations en cours	244 821	611 378	175 812	680 387	-	-	-	-	680 387	244 821
Total	74 700 311	2 456 181	440 966	76 715 524	70 289 983	1 044 297	265 154	71 069 125	5 646 396	4 410 328

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES TITRES DE PARTICIPATION

(Exprimé en dinars)

Annexe 2

SOCIETES	Année de souscription	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur totale	Provisions	Valeur nette 31/12/2015
BNA	1968	4 000	10	40 000	8 800	31 200
	1974	2 000	11	22 000	6 400	15 600
	1975	2 000	11	22 000	6 400	15 600
	-	13 697	10	Attribution gratuite	-	-
CST	1979	175	100	17 500	17 500	-
	1980-1981	500	100	50 000	50 000	-
SOFIGES	1968	3 000	5,300	15 900	585	15 315
SOCELTA	1975	5 000	10	50 000	50 000	-
	1981	5 000	10	50 000	50 000	-
SODIS	1966-1968	700	10	7 000	-	7 000
SOCIETE T'CHILLA	1969	1 000	10	10 000	10 000	-
SOCIETE GAMMARTH	1969	2 000	10	20 000	20 000	-
STIA	1995	28	5	140	140	-
SOCITE EL FOULEDH	1967	2 000	5	10 000	10 000	-
SAE PRESSE	1966	36	10	360	-	360
LES CARRELAGES DU NORD	1969	500	10	5 000	5 000	-
SODIS SICAR	2003	6 000	10	60 000	905	59 095
Total				379 900	235 730	144 170

SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Avant affectation du résultat

Les capitaux propres de la Société Tunisienne du sucre au 31 décembre 2015, avant affectation du résultat, sont devenus négatifs de 14 284 807 DT et se présentent comme suit :

annexe 3

Libellé	Capital	Réserves légales	Réserves ordinaires	Résultats reportés	Résultat lié à une modification comptable	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2014 après affectation du résultat	3 400 000	340 000	21 240 573	(37 363 190)			(12 382 616)
Résultat 2015					(1 810 944)	(102 950)	
Solde au 31/12/2015 avant affectation du résultat	3 400 000	340 000	21 252 277	(37 363 190)	-1 810 944	-102 950	(14 284 807)

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2015

(Exprimé en dinars)

annexe 4

Produits	31/12/2015	31/12/2014	Charges	2015	2014	SOLDES	31/12/2015	31/12/2014
Revenus et autres produits d'exploitation	26 832 441	27 186 825						
Production stockée			Déstockage de production	(62 439)	(44 678)			
Total	26 832 441	27 186 825	Total	(62 439)	(44 678)	Production	26 770 002	27 142 147
Production	26 770 002	22 133 557	Achats consommés	15 293 351	14 920 705	Marge sur coût matières	11 476 650	12 221 442
Marge sur coût matières	11 476 650	12 221 442	Autres charges d'exploitation	1 113 989	1 198 035	Valeur ajoutée brute	10 362 661	11 023 407
Valeur ajoutée brute	10 362 661	11 023 407	Impôts et taxes	155 997	152 621			
			Charges de personnel	7 315 050	7 038 919			
Total	10 362 661	11 023 407	Total	7 471 047	7 176 771	Excédent ou Insuffisance brut d'exploitation	2 891 614	3 846 636
Autres produits ordinaires	175 057	208 296	Insuffisance brut d'exploitation					
Produits de placement	114 622	184 987	Autres charges ordinaires	127 979	76 924			
Produits financiers	4 048	-	Charges financières	1 975 345	2 075 161			
			Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	1 139 109	1 207 734			
			Impôts sur le résultat des activités ordinaires	45 858	48 226			
Total	293 727	393 283	Total	3 288 292	3 408 045	Résultat des activités ordinaires	(102 950)	831 874
			Résultat des activités ordinaires	(102 950)	831 874			
Effets des modifications comptables	(1 810 944)		Effets des modifications comptables		11 097 669			
Total	(1 810 944)		Total	(102 950)	11 929 544	Résultat net après modifications comptables	(1 913 894)	11 929 544

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne de Sucre-STS*

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Société Tunisienne de Sucre « STS »** (la « Société ») qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan de **38 551 066 DT** et une perte de **102 951 DT**

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée, ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

3-1- Ainsi qu'il est mentionné au niveau de la note aux états financiers n° 1-2, lors de la réunion du 01/08/2018 entre la Société Tunisienne du Sucre « STS » et l'Office du Commerce Tunisien « OCT », ayant pour objet la négociation sur la prime de raffinage entre la STS et l'OCT, il a été décidé de ramener la prime de raffinage du sucre fixée par la réunion de travail interministériel du 16 juin 2016, (Ministère du Commerce & Ministère de l'Industrie) comme suit :

Année	Prime de raffinage/ Tonne
-------	------------------------------

2011	154 D
2012	155 D
2013	156 D
2014	160 D
2015	160 D
2016	160 D

Cet accord a eu pour effet, la diminution du chiffre d'affaires initialement facturé par la STS à l'OCT, pour un montant global de 2 181 843 D, et par conséquent la diminution de la créance due par l'OCT à la STS d'égal montant. Le détail de ce montant se présente comme suit :

Année	Impact sur le résultat après modification de la prime
2011	856 380
2012	713 000
2013	612 463
Impact global	2 181 843

La correction du chiffre d'affaires des exercices 2011, 2012 et 2013, qui s'élève à 2 177 618 D a été constatée en résultats reportés conformément à la NCT n°11, et par conséquent les états financiers de l'exercice 2014 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

3-2- Le rapprochement des données comptables avec les résultats de l'inventaire physique effectué en 2008, fait ressortir des équipements totalement amortis pour une valeur brute de 8 391 481 D, dont certains sont non exploités suite à l'abandon de l'activité de sucrerie et d'autres sont réformés. Et en l'absence d'un programme fixant leur sort, ces équipements demeurent, jusqu'à la date de préparation du présent rapport, inscrit à l'actif de la société

4- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre

rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

-

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

2- Contrairement aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2015 a décidé la continuation de l'exploitation sans pour autant procéder à l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes. Il en découle que la dissolution judiciaire de la société peut être demandée par toute personne intéressée.

3- Contrairement à l'article 275 du même code, l'assemblée générale ordinaire ne s'est pas réunie courant l'exercice 2015 et ce dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable 2014 afin de contrôler les actes de gestion de la société, approuver les comptes de l'exercice écoulé et prendre les décisions relatives aux résultats.

4- En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 05 novembre 2018

Les Co-commissaires aux comptes

P/Groupement ABS & FINACO
Walid AMOR

P/ICCA
ANIS SMAOUI

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne de Sucre-STS*

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues en 2015

La direction générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations conclues et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus

B- Conventions et opérations conclues antérieurement à 2015

Les anciennes conventions entrant dans le cadre de celles prévues par l'article 200 et produisant encore leurs effets ont été réalisées en 2012 et se détaille ainsi :

- 1- Un crédit accordé à la Société Tunisienne du Sucre par la Société Tunisienne des Banques « STB » d'un montant de 10 000 000 D remboursable sur cinq ans et ce grâce à l'obtention par la STS d'une garantie de l'Etat donnée en faveur de la Banque. Cette convention n'a pas été autorisée par le conseil d'administration de la société.
- 2- D'un crédit leasing pour le financement d'un matériel, d'exploitation, s'élevant à 246 860 D. L'organisme prêteur a pu obtenir pour ce crédit la garantie, solidaire, du président directeur général de la société. Cette convention a été autorisée par le conseil, d'administration, de la société en date du 28/03/2013.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

La rémunération du Président Directeur Général est fixée conformément au décret n° 2014-12 du 10 janvier 2014, fixant les taux des éléments de rémunération des chefs d'établissements et entreprises publiques et de sociétés à majorité publique

Elle se compose de :

- Un salaire mensuel brut de 3 310 D, soit un total annuel de 39 720 D
- Un logement de fonction, une voiture de fonction et 450 litres d'essence évaluée annuellement à 12 518 D
- Cotisations sociales annuelles : 10 195 D

Les obligations et engagements de la Société Tunisienne du Sucre envers son Président Directeur Général, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 se présentent comme suit (en Dinars) :

	P.D.G	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	62 433	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	-	-
TOTAL	62 433	-

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 05 novembre 2018

Les Co-commissaires aux comptes

P/Groupement ABS & FINACO
Walid AMOR

P/ICCA
ANIS SMAOUI